

**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Sciences et Techniques**  
**Année universitaire 2025-2026**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;

VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;

VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence **Informatique session 2** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

**Président(e) : Jean-Luc BARIL**

**Membres :**

OLIVIER TOGNI

Irène FOUCHEROT

Ouassila NARSIS

Christian GENTIL

Marinette SAVONNET

Céline ROUDET

Sandrine LANQUETIN

Nathalie VASSILEFF

Olivier BAILLEUX

Eric LECLERCQ

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 05/11/2025

Pour le Président,

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF

